Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_10-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° C24_09_2026_10 - Accueil extrascolaire du mercredi – Attribution de subventions exceptionnelles au CSC du Mellois et à Belle et Lambon – Rentrée 2026 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle - CSC
- Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle - Belle et Lambon

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
86	68	6	74	12

Pour : 73	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, DRAGON Thibault, CHAILLER Catherine, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, FOURNIER Baptiste, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, BENOIST Samuel, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominqiue, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BAUDRY Patrice (pouvoir donné à DENOEL-MAZOYER Sylvie), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à PICARD Marylène), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à PICHON Gilles), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à GIRAUD Mélodie), VINATIER Christine (pouvoir donné à COYAU David)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BONNAUD Stéphane, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DELEZAY Gaëtan, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, HUCTEAU Patrice, MACAUD Isabelle, ROUXEL Patricia, VALERY Nicolas

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_10-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Ryan LEQUIEN

****

Accueil extrascolaire du mercredi – Attribution de subventions exceptionnelles au CSC du Mellois et à Belle et Lambon – Rentrée 2026 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle - CSC

- Convention d'attribution d'une subvention exceptionnelle - Belle et Lambon

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 521-10 à D. 521-12 relatifs à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération C_05_02_2026_04 du 5 février 2026 relative aux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2026 ;

Vu la délibération C_25_06_2026_08 du 25 juin 2026 relative à la création d'un accueil périscolaire le mercredi à compter de la rentrée scolaire 2026 ;

Le conseil communautaire du 5 février 2026, conformément à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, a émis un avis favorable à la mise en œuvre, à compter de la rentrée scolaire 2026, d'une organisation du temps scolaire sur une semaine de quatre jours, pour une durée de trois ans.

Afin de répondre aux besoins des familles résultant de cette nouvelle organisation, le conseil communautaire du 25 juin 2026 a approuvé la mise en place, à compter de la rentrée scolaire 2026, d'un accueil extrascolaire le mercredi au sein des structures communautaires.

Cet accueil du mercredi, organisé pendant les périodes scolaires, s'inscrit dans le cadre réglementaire applicable aux accueils collectifs de mineurs (ACM).

Sur les bassins de vie de Melle et de Celles-sur-Belle, l'accueil est respectivement assuré par l'association Centre Socio-Culturel du Mellois (CSC du Mellois) et par l'association Belle et Lambon.

Dans le cadre du passage à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2026, ces deux associations étendront leur accueil du mercredi à la journée complète.

Cette extension entraîne une évolution de leur activité ainsi que des charges supplémentaires. Afin d'accompagner financièrement la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à chacune des deux associations.

A l’issue de la période concernée, un point sera effectué pour envisager les conditions de participation de Mellois en Poitou au titre des années 2027 et 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER :

- L’attribution d’une subvention exceptionnelle de 11 200 € au CSC du Mellois,

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 079-200069755-20261001-C24_09_2026_10-DE

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 18 600 € à l'association Belle et Lambon ;

- AUTORISER le président à signer les conventions d'attributions de subventions exceptionnelles, telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Ryan LEQUIEN
4e VP en charge de la contractualisation territoriale et des partenariats
19 oct. 2026

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
8 oct. 2026